

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2014

L'an 2014 et le 17 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Aymar de GERMAY, Maire.

**Présents** : M. DE GERMAY Aymar, Maire, M. DAMIEN Jean-Michel, Mme JACQUET Annie, Mme TRAVES Dominique, Mme DA COSTA Bettina, Mme BADENS Adeline, M. DESJARDINS Pierre, M. DUPERAT Bernard, Mme GIRARD Agnès, M. CHARPENTIER Franck, Mme FEVRIER Noëlle, M. HENOFF Bertrand, M. JADEAU Daniel, Mme LASSEUR Odile, M. MILLET Lionel, M. MOROT Philippe, Mme SALESSE Florence,

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme BERGER-LINARD Céline à Mme FEVRIER Noëlle, M. MILLEREUX Gérard à Mme JACQUET Annie,

A été nommé secrétaire : M. DESJARDINS Pierre

### **N°39/2014 – VOTE DES TROIS TAXES**

Considérant que les dispositions des articles 2 et 3 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 donnent au conseil municipal, le pouvoir de fixer chaque année, le taux des taxes directes locales ;

Considérant que les bases d'imposition ont été notifiées par la Direction des Services Fiscaux du Cher pour l'année 2014 ;

Compte tenu du transfert de la compétence "environnement" à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus en 2010, la Commune n'a plus à voter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Pour information, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) devrait être 8.45 % à comparer à 9.61 % pour 2013 et 10.70 % pour 2012.

Pour la cinquième année consécutive, le Maire propose de maintenir le taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les taux pour 2014 ainsi qu'il suit :

- \* TH : 8.06 %
- \* TFB : 13,95 %
- \* TFNB : 17.40 %

Ainsi, selon les bases notifiées, le produit total sera le suivant :

- \* TH : 2 172 000 x 8.06 % = 175 063 €
  - \* TFB : 1 526 000 x 13,95 % = 212 877 €
  - \* TFNB : 113 400 x 17.40 % = 19 732 €
- TOTAL : 407 672 €

## **N°40/2014 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Monsieur le Maire expose : le budget primitif 2014 proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 873 272.43 € pour la section de fonctionnement et à 680 055.68 € pour la section d'investissement.

Les masses principales de ce budget sont les suivantes :

I/ Section de fonctionnement :

\* Dépenses :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général : 497 230.04 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés : 720 432.15 €
- Chapitre 014 : Atténuation de produits : 4 646.00 €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 129 790.19 €
- Chapitre 66 : Charges financières : 33 368.41 €
- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 2 000.00 €
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 19 041.67 €
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections : 30 472.19 €
- Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 436 291.78 €

Total : 1 873 272.43 €

\* Recettes :

- Chapitre 013 : Atténuations de charges : 58 000.00 €
- Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes : 153 675.00 €
- Chapitre 73 : Impôts et taxes : 1 067 864.00 €
- Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 249 393.46 €
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 78 200.00 €
- Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 3 184.01 €
- Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 262 955.96 €

Total : 1 873 272.43 €

II/ Section d'investissement :

\* Dépenses :

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf 204) : 52 270.40 €
- Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées : 50 906.77 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 44 855.18 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 401 571.60 €
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 56 801.21 €
- Chapitre 020 : Dépenses imprévues : 10 000.00 €
- Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté : 63 650.52 €

Total : 680 055.68 €

\* Recettes :

- Chapitre 13 : Subventions d'investissement (sauf 138) : 38 859.00 €
- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) : 43 112.40 €
- Chapitre 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 77 553.43 €
- Chapitre 138 : Autres subventions d'invest. non transférables : 53 766.88 €
- Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transferts entre sections : 30 472.19 €
- Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 436 291.78 €

Total : 680 055.68 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2014 tel qu'il vient d'être présenté.

### **N°41/2014 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Maire lance un appel à candidatures.

Une seule liste de candidats est présentée :

- M. Jean-Michel DAMIEN, Mme Annie JACQUET, M. Gérard MILLEREUX sont candidats pour être membres titulaires
- Mme Dominique TRAVES, Mme Bettina DA COSTA, M. Bernard DUPERAT sont candidats pour être membres suppléants

Aucune autre liste n'étant présentée, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

Liste : 19 voix (dix neuf voix)

La liste obtient la totalité des sièges.

Sont donc élus membres de la commission d'appel d'offres, à l'unanimité :

- Membres titulaires : M. Jean-Michel DAMIEN, Mme Annie JACQUET, M. Gérard MILLEREUX
- Membres suppléants : Mme Dominique TRAVES, Mme Bettina DA COSTA, M. Bernard DUPERAT

## **N°42/2014 – COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Maire lance un appel à candidatures.

Une seule liste de candidats est présentée :

- M. Jean-Michel DAMIEN, Mme Annie JACQUET, M. Gérard MILLEREUX sont candidats pour être membres titulaires
- Mme Dominique TRAVES, Mme Bettina DA COSTA, M. Bernard DUPERAT sont candidats pour être membres suppléants

Aucune autre liste n'étant présentée, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (*bulletins blancs*) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Ont obtenu :

Liste : 18 voix (dix huit voix)

La liste obtient la totalité des sièges.

Sont donc élus membres de la commission de délégation de service public, à la majorité (18 voix pour et 1 abstention) :

- Membres titulaires : M. Jean-Michel DAMIEN, Mme Annie JACQUET, M. Gérard MILLEREUX

- Membres suppléants : Mme Dominique TRAVES, Mme Bettina DA COSTA, M. Bernard DUPERAT

## **N°43/2014 – CREATION DE POSTES SAISONNIERS POUR LES SERVICES TECHNIQUES ETE 2014**

Monsieur le Maire expose que, pour une bonne organisation des services techniques et afin de satisfaire un accroissement saisonnier d'activité, il est nécessaire de recruter des jeunes en juillet et août 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de créer 2 postes saisonniers d'adjoint technique de deuxième classe, 1er échelon, sur la base de l'indice brut 330, indice majoré 316 (au 1er février 2014), à temps complet, comme suit :

- 1 poste du 1 au 27 juillet 2014
- 1 poste du 4 au 31 août 2014
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats avec les personnes retenues dans les conditions réglementaires.

### **N°44/2014 – SIGNATURE DE LA CONVENTION COM2000 POUR EDITION GRATUITE DE L'AGENDA DE POCHE 2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de passer un contrat entre la Commune de Marmagne et la société Com2000 concernant l'édition gratuite d'un agenda de poche 2015 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention. La présente convention est établie pour une édition et reconductible une année par simple courrier adressé par la Mairie avant le 31 août 2015 (pour l'édition 2016).

### **N°45/2014 – COMMISSIONS COMMUNALES**

Par délibération n°24/2014 en date du 3 avril 2014, le conseil municipal avait procédé à la nomination des membres des commissions communales.

Une conseillère municipale a souhaité intégrer la commission travaux et a cédé sa place à un autre conseiller dans la commission affaires sociales qui vient donc la remplacer au sein de cette commission.

Le Maire propose donc de procéder à un nouveau vote pour les commissions travaux et affaires sociales.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, à l'élection de ces membres ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des membres des diverses commissions communales (cf article L 2121-21 du CGCT) et désigne les membres suivants pour chaque commission communale constituée :

#### **TRAVAUX**

Rapporteur : Jean-Michel DAMIEN

Membres : Bertrand HENOFF, Bernard DUPERAT, Franck CHARPENTIER, Pierre DESJARDINS, Lionel MILLET, Agnès GIRARD

#### **AFFAIRES SOCIALES**

Rapporteur : Bettina DA COSTA

Membres : Dominique TRAVES, Florence SALESSE, Odile LASSEUR, Céline BERGER-LINARD, Philippe MOROT

#### **Questions diverses**

- Le Maire évoque un problème rencontré avec un riverain de la rue des Sables : cet homme âgé a commandé, fin 2013, des travaux à GrDF pour avoir accès au gaz de ville. Cela nécessite que GrDF fasse une tranchée dans la rue qui vient tout juste

d'être rénovée. Le Maire, très réticent à l'idée de devoir creuser une tranchée dans une chaussée toute neuve, demande l'avis du conseil municipal. Après en avoir discuté, il est proposé de ne pas statuer définitivement et qu'un membre du conseil municipal se rende chez lui pour étudier une autre solution : Jean-Michel Damien accepte cette mission.

- Ramassage scolaire et ramassage des ordures ménagères aux Grenades : Bertrand Henoff demande où en sont ces dossiers. Pour le bus, le Maire répond qu'Agglobus a envoyé un courrier dans lequel il précise que le comité syndical n'avait pas statué définitivement sur la demande et qu'il appartient désormais au nouvel exécutif d'Agglobus de donner son arbitrage sur cette desserte. Selon le Maire, il risque de ne pas y avoir de desserte pour la rentrée scolaire 2014 malgré nos demandes répétées depuis plus de 2 ans. Du coup, il a dû déjà signer une dérogation scolaire pour une famille venant d'emménager dans le nouveau lotissement des Grenades. Quant au ramassage des ordures ménagères, Bourges Plus préfère implanter des bennes de tri sélectif aux Grenades plutôt que de mettre à disposition des habitants des bacs jaunes.
- Abattage des peupliers le long du canal : Noëlle Février demande si les travaux sont terminés. Le Maire répond qu'ils sont terminés pour la première tranche ; ils devraient reprendre cet hiver. Bernard Duperat s'inquiète pour la partie située aux Auxbroironds : en tant que représentant du canal de Berry, il va contacter l'entreprise chargée des travaux. Noëlle demande quand sera effectuée la plantation des nouveaux arbres. Le Maire rappelle qu'une réunion publique sera organisée pour choisir les espèces d'arbres à planter...et ils seront plantés pendant l'hiver 2015/2016.
- Internet Wimax : Anne informe que cela devrait être opérationnel semaine 17 (du 21 au 27 avril 2014).
- Jean-Michel Damien rappelle que, dans le cadre de l'organisation des manifestations communales, il faut privilégier le travail des commerçants locaux (boulangers, fleuristes, bouchers...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire  
A. de GERMAY

Le secrétaire  
P. DESJARDINS

JM. DAMIEN

A.JACQUET

D.TRAVES

B.DA COSTA

A.BADENS

F.CHARPENTIER

B.DUPERAT

N.FEVRIER

A.GIRARD

B.HENOFF

D.JADEAU

O.LASSEUR

L.MILLET

P.MOROT

F.SALESSE